*Communication and Argumentation in the Public Sphere* **ISSN 1843 - 7893**
**(2007) Year I Issue 3**
Galati University Press
Editors: Anca Gâță & Adela Drăgan
Proceedings of the Conference *Public Space* vs *Private Space*, THIRD VOLUME
April 12th-14th, 2007 – "Dunărea de Jos" University, Galați Romania
**pp. 443-449**

# Bernard GODEAUX
# *La citoyenneté: les droits et les devoirs en démocratie*

Haute Ecole de la Province de Liège, Belgique
Bernard.Godeaux@prov-liege.be

> (…) Il est difficile de susciter l'engagement dans un modèle de vie collective lorsque des groupes ont le sentiment que certaines de leurs convictions sont ignorées ou combattues. Réciproquement, les refus, au nom d'une appartenance communautaire ou religieuse, de souscrire à des normes démocratiques garantissant l'égalité, l'autonomie individuelle et l'Etat de droit renforcent l'idée que certaines catégories de population ne peuvent être intégrées que par la contrainte.
>
> (de Coorebyter 2002: 95-96)

## *Introduction: Citoyenneté et enjeux*

A l'heure où l'individualisme se manifeste chaque jour davantage, menaçant, par d'incessantes manifestations d'égoïsme, voire d'intégrisme, le lien social qui forge les rouages de la société, il nous a paru nécessaire de nous pencher sur cette citoyenneté dont les droits et les devoirs consacrent le bon fonctionnement de la démocratie. [1] Ce rappel est-il superflu lorsqu'un nombre croissant de personnes aime à se définir comme autant d'individus libérés de toute contrainte ? Ce n'est naturellement pas en ces termes qu'il convient d'aborder l'établissement et le respect de règles communes jouant un rôle de régulateur entre les obligations de l'Etat, d'une part, et celles des citoyens qui le composent, d'autre part. L'enjeu, essentiel, résume à lui seul la défense des valeurs dont la société est issue: le respect, la justice et la tolérance. Nous aurons l'occasion d'y insister tout au long de ces quelques lignes.

## *1. Emergence de la citoyenneté*

Si l'une des missions de l'Etat vise à perpétuer les valeurs communes qui fondent le lien social, elles n'apparaissent pas soudainement comme une construction dogmatique. Citoyenneté et démocratie incarnent avant tout un long façonnement de l'histoire, une lente et fructueuse maturation, le fruit de tensions qui ont ponctué la naissance puis la vie des nations et des hommes qui les ont habitées.

Historiens et chercheurs s'accordent sur ce point, c'est bien dans l'Antiquité grecque qu'il convient de chercher les racines de «la communauté des citoyens» [2] organisée en constitution, la polis. La Cité est celle gouvernée par les lois et non plus par les hommes. Le premier cercle de la famille qui s'élargit, pas à pas, à ceux constitués par les voisins, les amis, les groupes puis les communautés est, en principe, amené à céder les décisions du partage des pouvoirs et des biens à la communauté des hommes ou à leurs représentants. Ainsi, trouvons-nous les sources de l'idée de citoyenneté à Athènes, un régime démocratique qui voit le jour aux Ve et IVe siècles avant notre ère. [3] Si l'égalité des citoyens devant la loi prend naissance dans la cité grecque antique, la vocation universelle d'une ouverture, même restreinte, à la citoyenneté se réalise, plus tardivement, à l'époque romaine. En effet,

**BDD-A25332 © 2007 Galați University Press**
**Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-15 20:56:58 UTC)**

le statut juridique du citoyen romain présente une portée plus universelle. En théorie, tout au moins, et contrairement aux usages athéniens, l'étranger habitant Rome peut accéder à la citoyenneté. De plus, une réussite économique et sociale peut conduire à une réelle participation politique dans la vie romaine, un pouvoir réservé à une oligarchie traditionnellement composée de citoyens financièrement aisés [4]. C'est également à l'Antiquité que revient le mérite de la distinction entre l'espace public et l'espace privé. Le citoyen libre d'Athènes participait à la vie démocratique de la Cité, mais le même individu était libre de vivre, sur un plan privé, comme il le souhaitait. On le constate, cet ordre démocratique que nous chérissons aujourd'hui trouve une partie de ses origines dans la séparation entre sphère publique, comprenant l'aspiration universelle du citoyen, et sphère privée, soulignant les particularités de chaque individu.

L'émergence de règles communes au même titre que l'idée de liberté vont servir de fondements à ce nouveau concept [5] de citoyenneté. Avec plus ou moins de bonheur, des sociétés humaines vont épouser la notion, puis tendre vers la réalisation d'un «État citoyen». Bien entendu, il ne nous appartient pas d'en dresser un historique en quelques lignes. Des interprétations et des applications différentes de la citoyenneté pourront être découvertes et mises en évidence dans les «Cités-États» d'Italie à la fin du Moyen Age, dans la république de Hollande du XVII$^{e}$ siècle, dans l'Angleterre du Commonwealth, dans les colonies révolutionnaires de l'Amérique et dans la France des Lumières et de la Révolution. [6]

## *2. Citoyenneté et démocraties modernes*

Qu'il s'agisse du monde anglo-saxon ou du modèle républicain français, deux conceptions de la citoyenneté s'affrontent. Aux Etats-Unis, par exemple, les communautés ethniques, les origines nationales, voire raciales, sont socialement reconnues et différenciées. Le multiculturalisme bat encore trop souvent en brèche le mythe du «melting pot» américain. En France et dans nos contrées, par contre, l'intégration dans la nation cherche à éviter tout risque de «tribalisation» et le sens de citoyenneté recouvre plutôt la lutte contre toute discrimination. Le droit à la différence, et nous y insistons, glisse vers le devoir d'appartenance. La liberté individuelle, le libre choix de l'individu doivent s'intégrer dans un espace public commun à tous. Pour le dire autrement, en échange de la liberté de conscience, de la liberté d'expression, de la liberté d'opinion, de l'égalité en droit – un devoir de l'Etat et un droit du citoyen – le citoyen doit s'engager à respecter l'espace public partagé par tous – un droit de l'Etat et un devoir du citoyen. Dans une société plurielle qui accepte et prône la diversité en son sein, il n'y a pas de salut sans un rejet clair et net de toute pratique discriminatoire (actes racistes, intégristes, inégalités sexuelles, de mœurs, d'âge, de situation familiale, d'apparence physique, de handicap, etc.). En d'autres termes, loin de tout égoïsme individuel ou de tout esprit de caste, l'Etat doit appartenir à tous les citoyens et parvenir à maintenir l'unité de l'espace public en respectant la diversité de ses espaces privés. C'est sous cet apparent paradoxe que réside certainement la vraie gageure, celle qui oblige tout un chacun à éviter une interprétation à géométrie variable - au gré des individus, des groupes ou des lobbies - des valeurs, des normes ou des règles communes.

## *3. Citoyenneté et repli identitaire*

Parmi les devoirs de l'Etat, il lui appartient de rendre légitime et équitable l'accès aux biens, leur partage entre les individus ou les groupes qu'ils constituent. Le citoyen paraît donc en droit d'attendre de l'Etat qu'il veille à sa sécurité en le



BDD-A25332 © 2007 Galați University Press
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-15 20:56:58 UTC)

protégeant, à son bien-être en lui donnant accès aux soins de santé et à son éducation en lui offrant des lieux d'apprentissage. En ce sens, mais aussi dans un souci égalitaire qu'exige les fondements de la citoyenneté, il importe que ces domaines demeurent principalement l'apanage du secteur public. La communauté des citoyens ne peut se transformer irrémédiablement, avec son cortège d'injustices criantes et de drames sociaux, en un marché de consommateurs.

En tant qu'espace de rencontres, l'école constitue précisément ce sanctuaire à défendre pied à pied afin de lutter contre tout repli identitaire. C'est en son sein que l'apprentissage de la citoyenneté peut se réaliser. C'est par l'éducation intellectuelle et critique, par la mise à distance qui permet d'accéder au jugement, à la diversité des cultures, à l'épanouissement de la personne que la citoyenneté peut renaître chaque jour. L'école assure un indispensable brassage social, procure des outils de socialisation, encourage le dialogue. En un mot comme en cent, elle demeure, tant qu'à présent, l'espace public qui incarne par excellence l'apprentissage et le partage des règles communes. Sa mission l'autorise à préparer les futurs citoyens aux problèmes éthiques qui ne manqueront pas de se poser demain avec plus d'acuité encore (globalisation, Internet, etc.). L'éphémère du quotidien et le monde parcellisé imposent, n'en doutons pas, un besoin de repères au citoyen. Au commencement de cette réflexion, nous avons attiré l'attention sur ce que d'aucuns nomment l'idéologie de l'individualisme. Par delà les limites que nous avons proposées pour établir des frontières entre les droits et les devoirs des citoyens, l'école doit aider les jeunes à ordonner et structurer leurs savoirs; ces savoirs que leur « statut » précoce de consommateurs leur impose par le biais de la télévision ou des nouvelles technologies de l'information accompagnés de leurs inévitables corollaires que sont la publicité ou la consommation effrénée.

Ainsi, cette liberté tant prônée de nos jours, celle qui nous vante nos prétendus choix, n'est peut-être plus celle que l'on croit. De la liberté du citoyen, ne glissons-nous pas imperceptiblement vers une plus hypothétique « liberté » du consommateur ? Engourdi, anesthésié, parfois groggy, le citoyen de nos démocraties occidentales part chaque matin faire son marché. S'agit-il du marché des valeurs léguées par les anciens, et dont nous sommes les dépositaires, ou d'un marketing outrancier qui, à défaut de nous délivrer de nos démons, transforme chacun de nos actes quotidiens en une nouvelle opération de marketing.

C'est une évidence: les citoyens, les médias, les politiques de la Cité, tous sont pris dans un tourbillon médiatique. Ils se nourrissent du fait du jour. Qu'avons-nous donc de si important à attendre des agitations de surface, celles-là mêmes qui minent l'espace public et ses valeurs partagées ? Des procès retentissants aux fantasmes de très improbables réseaux, la limite entre la conquête et l'exploitation des sentiments de l'opinion publique est bien étroite. Le philosophe Edouard Delruelle [7] ne s'y trompe pas lorsqu'il déclare, dans la foulée de Claude Lefort, que: L'avènement du totalitarisme peut alors être interprété comme «une réponse aux questions que véhicule la démocratie, comme la tentative de résoudre ses paradoxes.» (Lefort 1981: 182). C'est depuis la démocratie, bien que contre elle, que surgit le totalitarisme. A la faveur d'une crise économique, d'une guerre ou de l'accroissement de l'insécurité, le pouvoir démocratique apparaît, non plus comme un pôle symbolique d'identification, mais comme « quelque chose de particulier au service des intérêts et des appétits de vulgaires ambitieux. » (Lefort 1986: 30). Guy Haarsher, lui aussi philosophe, habitué des milieux laïcs, enfonce le clou. S'il fallait encore convaincre les sceptiques, il écrit avec clairvoyance et lucidité:

> Mais souvent aussi, il n'y a rien à voir derrière le rideau de la vérité judiciaire: rien, sauf des fantasmes, qui risquent de produire des effets délétères sur la vie démocratique et sur les libertés des citoyens. Dans ce cas, l'opinion frustrée lance des accusations dans tous les sens, salissant des réputations qui peuvent ne jamais être rétablies, en vertu de l'adage simpliste selon lequel « il n'y a pas de fumée sans feu ». En matière de rumeurs et



BDD-A25332 © 2007 Galați University Press
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-15 20:56:58 UTC)

d'opinion à l'emporte-pièce, il existe énormément de fumées ne correspondant à aucun foyer véritable. Ce qui devient inquiétant, c'est quand le public accepte systématiquement la thèse du complot et privilégie à tout coup des responsables invisibles par rapport aux accusés visibles.

(Magos 2004: 83)

On l'aura compris, il est une autre mission essentielle que l'école a en charge dans nos démocraties modernes: donner à chacun les clés d'accès aux institutions démocratiques de nos sociétés. L'apprentissage des aspects politiques, culturels, intellectuels, économiques ou juridiques des institutions qui représentent les citoyens s'avère fondamental pour introduire progressivement l'idéal partagé par tous de respect, de justice et de tolérance. Comme l'a récemment rappelé le sociologue Mark Elchardus:

Celui qui abandonne sa conviction en une philosophie de la vie et, surtout, qui y devient consciemment indifférent, cultive une grande méfiance sociale. Les personnes peu scolarisées se sentent mal à l'aise et affichent donc de la méfiance envers les institutions. Ce malaise semble être la conséquence de la société de la connaissance qui, même dans la vie quotidienne, demande une grande capacité à réunir et assimiler l'information (…) L'Etat-providence leur a en effet appris à rendre le gouvernement et la politique responsables de leurs frustrations quand la réalité ne répond pas à leurs attentes, qui sont élevées. Bref, la société sécularisée de la connaissance et des médias apparaît presque inévitablement comme une société méfiante.

(Elchardus 2004: 7)

Ces propos ne résonneraient pas comme une mise en garde insistante, s'il ne nous paraissait pas utile, face à la dictature de l'instant et du plaisir immédiat à assouvir, de rappeler avec insistance l'obligation faite à l'Etat, mais aussi à ses membres, de relayer, de propager et de transmettre l'identité citoyenne par delà les hommes et les générations. Pouvons-nous faire l'impasse sur ce fantastique héritage historique initié en ces temps lointains par la Cité athénienne ? N'avons-nous pas ici, en plus de la défense des libertés, un prodigieux devoir de mémoire ?

S'il nous paraît acquis que le maintien et le renforcement de l'école publique constituent un des outils aptes à promouvoir efficacement la citoyenneté, il en est un autre qui nous semble relever, lui aussi, de la responsabilité de l'Etat. Nous ne nierons pas, en accord avec Philip Pettit, et au vu d'événements qui ont récemment ponctués tant la vie nationale que l'actualité internationale, les remarques suivantes:

Dans les démocraties contemporaines, les journaux et les reportages télévisés sont souvent livrés à la recherche de l'audience, ils font appel au sensationnel et ils tendent de plus en plus à induire chez leur public le sens de l'horreur qui produit la colère voyeuriste et le sens de la peur qui garantit le frisson voyeuriste. Il est hors de doute – et c'est malheureux – que l'image qui est présentée de la société qui nous entoure est fondée sur une vision suffisamment fausse des choses pour mériter à la fois qu'on la réfute et qu'on la rejette. Mais cette image est si unilatérale qu'elle confine souvent à un imaginaire cauchemardesque.

(Pettit 2004: 221)

On ne s'étonnera pas, aujourd'hui, qu'un universitaire américain porte un tel jugement. Il ne nous autorise pas à baisser la garde de ce côté-ci de l'Atlantique. L'Etat, une fois encore, détient des responsabilités au sens où il ne doit pas abandonner au monde marchand une domination des médias, cet autre lieu de rencontres citoyennes, sous prétexte d'économie, de mesures de restrictions budgétaires ou d'impératifs de rentabilités. Soutenir des moyens de communication publics, c'est encourager aussi l'expression des communautés locales. Le consommateur compulsif de jeux télévisés débilitants ne peut rencontrer simultanément en un point magique et mystérieux le citoyen attaché aux valeurs de la communauté démocratique.



BDD-A25332 © 2007 Galați University Press
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-15 20:56:58 UTC)

La lutte contre le repli identitaire, voire communautaire, dispose d'autres régulateurs pour garantir l'unité et la pérennité de nos sociétés démocratiques. Le respect des règles communes édictées par l'Etat, et donc élaborées par les citoyens, équilibre la recherche de l'intérêt collectif. Constitution, lois ou décrets tracent, entre autres, les limites du jeu politique, le devoir d'équité sociale ou les règles des modèles économiques acceptables par tous. Une participation supplémentaire est cependant demandée au citoyen, elle exige du droit de vote qu'il soit obligatoire dans notre pays. Sans engager un long débat aux nombreuses aspérités techniques, précisons qu'en Belgique 10% des personnes en âge de voter ne se déplacent pas pour se rendre aux urnes. Pourtant, comment ignorer les effets dévastateurs d'une absence de mobilisation des citoyens dans d'autres démocraties contemporaines où le vote n'est pas obligatoire ? Faut-il rappeler l'éviction du candidat socialiste au profit de celui du Front national dès le premier tour des dernières élections présidentielles françaises de 2002 ? George W. Bush élu président des Etats-Unis parce que la cour suprême de ce pays décide d'arrêter le décomptage des suffrages qui l'aurait donné perdant ? Socrate condamné à mort par une courte majorité de trente voix ? [8] Non, décidément l'absence d'implication des membres de la Cité dans les votes à caractère démocratique encourage des errements incompatibles avec les droits et les devoirs du citoyen.

## *4. Citoyenneté et participation collective*

Le modèle belge a privilégié de longue date l'idée de consensus. De négociations en compromis, la participation collective [9] des citoyens ou de leurs représentants a, le plus souvent, encouragé le partage de valeurs entre des individus et des groupes. Il a permis aussi, dans l'idéal, de rencontrer les conditions qui nous permettent de vivre au contact des autres sans être à leur merci. Il est naturellement essentiel que les citoyens soient assurés de ne pas avoir à subir la domination d'autrui. Il s'agit là, pour l'Etat, de l'obligation de promouvoir l'autonomie personnelle des individus. Derrière ce contrat, les citoyens sont amenés, par le biais de la participation, à refonder et à réguler eux-mêmes une société en mouvement. Pour qualifier le fonctionnement du système belge, Dominique Schnapper préfère à la participation collective le terme de société « consociative ». (cf. Schnapper 1994: 147). Elle explique:

> L'expérience des démocraties dites «consociatives» est à cet égard instructive. Dans quatre sociétés, dont les langues, les religions, les cultures ou les origines ethniques sont diverses - l'Autriche, la Belgique, les Pays-Bas et la Suisse – on a pu néanmoins organiser un gouvernement démocratique ( …) Le projet politique s'était constitué autour de l'idée même de négociations et de compromis entre les groupes. La démocratie « consociative » ne se maintient que s'il existe un domaine public commun, fondé sur une même origine et une même conception du monde.
>
> (*idem:* 147-148)

Elle remarque, qu'en contrepartie, les prises de décision peuvent s'avérer plus compliquées, puisqu'elles relèvent, dans bien des cas, d'un compromis qui fait la part belle à l'équilibre interne de chaque groupe, voire de chaque mouvement politique. Ces procédures de participation se fondent dans une large mesure sur le système dit des « piliers ». Ces orientations philosophiques, politiques ou sociales ont très largement contribué à l'échafaudage qui garantit, aujourd'hui encore, les bases de notre bien-être de nation démocratique et citoyenne. Certes des excès, voire des abus, ont terni la qualité du modèle. Sans évider la question, des procédures de contrôles toujours perfectibles existent, ce type de dérives n'est pas le propre de la Belgique. L'essentiel consiste peut-être à remarquer les glissements actuellement en cours où les clivages, qui semblaient figés pour l'éternité (à gauche, à droite, au



BDD-A25332 © 2007 Galați University Press
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-15 20:56:58 UTC)

centre, où faut-il par exemple situer l'humanisme ?), s'affaiblissent ou s'effacent. Si le brouillard s'installe, sur un plan sémantique au moins, où chercher de nouveaux repères, de nouvelles normes pour le futur proche ? Le citoyen ne peut échapper à ce questionnement. Notre système est-il toujours adapté ou évolue-t-il justement, à notre insu, vers une dilution ou une redéfinition des normes et des règles existantes? Il reste malaisé de situer avec précision les nouveaux lieux du pouvoir ou de décrypter le sens qu'il convient de leur donner. La mondialisation de l'économie, l'emprise croissante des marchés, le rôle grandissant des institutions internationales, l'appel incessant aux experts de tout poil – nous laissera-t-on encore demain le droit à la capacité de penser notre avenir ? – ne laissent pas de questionner le pouvoir du citoyen. L'opacité des processus de décision dans des cercles fermés (Commission européenne, Fond Monétaire International, Organisation Mondiale du Commerce, Banque Mondiale, G 8, etc.) prive le citoyen de visibilité et du droit de vote. Si, en Belgique, la Marche blanche n'a pas produit de nouvelles formes de citoyenneté durable - avec le recul du temps, le trait semblait forcé et non adapté – il n'en va pas nécessairement de même des mouvements de contrepoids qui n'acceptent pas l'argumentation de la contrainte économique dans le débat politique. Peut-être faut-il y voir l'émergence de nouvelles formes de citoyenneté qui restent à dessiner ?

### *5. Citoyenneté et avenir*

L'individu qui se définit hors des liens de la société nourrit l'affaiblissement de l'autorité de l'Etat et donc de ses membres, il renie les traditions partagées par la collectivité et pense, à tort, qu'il se libère de toute contrainte, de toute tutelle. Sous ce label, le citoyen responsable est en voie de déserter l'espace public commun et d'accepter, sous le prétexte fallacieux d'une autonomie à tout crin, sa métamorphose en consommateur avide et insatiable. Cette stratégie, si elle laisse libre cours à l'individualisme et à son univers exclusivement marchand, s'oppose à une implication active du citoyen dans la vie de la cité. Elle ruine l'émergence de nouveaux individus responsables, capables de relever les défis d'un monde parcellisé. Une telle attitude de déni menace la cohérence, dissout la cohésion, aspire dans une coquille vide le sens que la société des hommes peut insuffler à nos tranches de vies. A l'opposé d'un tel retrait, à tous les échelons de la vie sociale, l'urgence impose un besoin d'intégration, une volonté d'ouverture à de nouveaux modes de pensées. L'avenir de nos communautés démocratiques, de nos nations développées appellent à une intelligence retrouvée et à une citoyenneté renouvelée. Garantir l'espace public de demain, construire une Europe démocratique des citoyens invitent chacun d'entre nous à investir de nouveaux horizons. L'expérience n'est pas achevée, elle impose au citoyen de faire barrage à l'égoïsme et à la cupidité de groupes irresponsables. Il lui revient de tout mettre en oeuvre pour rendre caduque, à chaque échelon de la société démocratique, les sombres prédictions d'un choc des civilisations.



BDD-A25332 © 2007 Galați University Press
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-15 20:56:58 UTC)

## *Notes*

[1] A ce sujet, on lira avec intérêt les réflexions de Jean-Claude Guillebaud (2003) ou encore, celles, plus contrastées, de Pierre-André Taguieff (2004).
[2] Nous reprenons ici le titre des réflexions de Schnapper 1994.
[3] Le statut de citoyen athénien ne concernait pas les esclaves, les femmes, les étrangers et les métèques. Pour une synthèse de la démocratie directe athénienne, dites aussi de face à face, voir de Coorebyter 2002: 11-26.
[4] Précisons que le nombre de citoyens romains dépassait largement celui d'Athènes. Aussi, à Rome, une majorité de la population ne jouait pas de rôle dans la vie politique. Quant aux assemblées électives, le vote collectif était l'usage, excluant de facto tout vote individuel.
[5] Il ne s'agit pas de privilégier une abstraction, mais de souligner le fait que l'on ne peut que tendre vers une citoyenneté individuelle. Les injustices de la réalité sociale en témoignent abondamment. Il arrive encore de nos jours que l'intérêt d'individus ou de groupes prime sur l'intérêt général consensuel.
[6] Nous invitons le lecteur soucieux d'approfondir cette discussion à lire l'ouvrage savant, mais néanmoins passionnant, de l'universitaire américain Philip Pettit, *Républicanisme. Une théorie de la liberté et du gouvernement*.
[7] Edouard Delruelle, in Magos 2004: 226.
[8] Pour une critique des dérapages démocratiques, voir le vigoureux petit livre de Luciano Canfora, *L'imposture démocratique, Du procès de Socrate à l'élection de G.W. Bush*, 2003.
[9] Voir les développements proposés chez de Coorebyter 2002: 47-70.

## *Bibliographie*


*** 2004. *Guide pratique des religions et des convictions*. Bruxelles: Communauté Wallonie-Bruxelles, Ousia.
BINDE, J. 2004. *Où vont les valeurs ?* Paris: UNESCO, Albin Michel.
CANFORA, L. 2003. *L'imposture démocratique, Du procès de Socrate à l'élection de G.W. Bush*. Paris: Flammarion.
COOREBYTER, V. de. 2002. *La citoyenneté*, Dossier n°56,. Bruxelles: CRISP.
D'IRIBARNE, Ph. 1996. *Vous serez tous des maîtres, La grande illusion des temps modernes*. Paris: Seuil.
DUCOMTE J.-M. 2003. *La démocratie*, Toulouse: Milan.
ELCHARDUS, M. 2004. *La démocratie mise en scène*. Bruxelles: Labor.
GUILLEBAUD, J.-Cl.. 2003. *Le goût de l'avenir*. Paris: Seuil.
LAMY, Pascal 2004. *La démocratie-monde. Pour une autre gouvernance globale* Paris: Seuil.
LAROUCHE, J.-M. 2003. *Reconnaissance et citoyenneté, Au carrefour de l'éthique et du politique*. Sainte-Foy: Presses de l'Université du Québec.
LASCH, Ch. 1996. *La révolte des élites et la trahison de la démocratie*. Castelneau-le-Lez: Climats.
LASCH, Ch. 2000. *La culture du narcissisme*. Castelneau-le-Lez: Climats.
LASCH, Ch. 2001. *Culture de masse ou culture populaire ?* Castelneau-le-Lez: Climats.
LEFORT, Cl. 1981. *L'invention démocratique*. Paris: Fayard.
LEFORT, Cl. 1986. *Essais sur le politique, XIXe et XXe siècles*. Paris: Seuil.
LE GOFF, J.-P. 2003. *La démocratie post-totalitaire*. Paris: La Découverte.
MAGOS, V. 2004. *Procès Dutroux, Penser l'émotion*. Bruxelles, Coordination de l'aide aux victimes de maltraitance.
MANIN, B. 1996. *Principes du gouvernement représentatif*. Paris: Flammarion.
PETTIT, Ph. 2004. *Républicanisme. Une théorie de la liberté et du gouvernement*. Paris: Gallimard..
RANCIÈRE, J. *Aux bords du politique*. Paris: Gallimard.
SCHNAPPER D. 1994. *La communauté des citoyens, Sur l'idée moderne de nation.* Paris: Gallimard.
TAGUIEFF, P.-A. 2004. *Le sens du progrès, une approche historique et philosophique*. Paris: Flammarion.




**BDD-A25332 © 2007 Galați University Press**
**Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-15 20:56:58 UTC)**